



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025

Le vingt-cinq février deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MELI, Maire.

Date de convocation : 07/02/2025

Nombre de conseillers en exercice : 19

ETAIENT PRESENTS :

Aude BOCQUET - Bruno CASEZ – Alain COYOT - André-Marie FORRIERRE - Isabelle GALLOIS - Maïté LEFEBVRE - Chantal MAILLY - Jérôme MELI - Agnès PETYT - Michel PETYT - Yves WAYEMBERGE.

Absents excusés :

Marlène BACQUET - Pascale BENGIN donne procuration à Jérôme MELI - Marie-Françoise DELLOUE donne procuration à André-Marie FORRIERRE - Laurent HUTIN donne procuration à Aude BOCQUET - Damien LECOMPTE - Floriane THIELAIN - Mathieu WARENGHEM - Christine WAYEMBERGE donne procuration à Yves WAYEMBERGE.

Le quorum étant réuni, le Maire ouvre la séance. Il est 19H55.

Bruno CASEZ est désigné secrétaire de séance par le conseil municipal.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (*délibération 2025-005*)

La commune est soumise à l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde (PCS) au motif que le territoire est exposé à un risque sismique de niveau 3. Le PCS sert à prévenir et à assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens.

Le plan proposé à l'assemblée a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité. Le Maire donne la parole au policier municipal qui présente les documents finalisés (livret PCS et son pendant pour la population : le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise,
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

📠 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>



commune de

Walincourt-Selvigny

Le Maire propose au conseil municipal de donner un avis favorable au PCS.

Le conseil municipal après avoir écouté l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré **DECIDE d'adopter** à l'unanimité le **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE de WALINCOURT-SELVIGNY**.

Pour extrait conforme
Jérôme MELI, Maire.

Délibération rendue exécutoire par sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture de Cambrai le 27/02/2025.

Le Maire,
Jérôme MELI.

Le secrétaire de séance,
Bruno CASEZ.

Mairie

Place Jean Jaurès

59127 Walincourt-Selvigny

☎ 03.27.82.70.37

📠 03.27.78.81.81

✉ contact@walincourt-selvigny.fr

Site internet : <http://walincourt-selvigny.fr>